

Guide pour rénover son habitat

On entend souvent parler des aides et subventions attribuées aux projets de rénovation des bâtiments, mais moins souvent des conditions à souscrire, du choix des travaux ou des artisans compétents. Ces démarches complexes peuvent perdre les particuliers.

L'ALEC du pays messin (Agence Locale de l'Énergie et du Climat) accompagne justement les personnes qui souhaitent rénover leur habitat. Soutenue notamment par l'ADEME et la ville de Metz, elle embauche six salariés chargés de conduire les dossiers et faire l'interface entre les particuliers et les professionnels.

« Nous fournissons des conseils gratuits sur le choix des travaux, le choix des matériaux ou donnons notre avis sur un devis, explique la directrice Nicole Henne. Nous vérifions la labellisation des produits ou la qualification RQE (reconnu garant de l'environnement) des artisans. C'est important car cela permet ou non de bénéficier d'un crédit d'impôt ou d'un éco-prêt à taux zéro. »

Caméra thermique de sortie

Cette expertise technique, l'ALEC la dispense aussi auprès des petites communes et va jusqu'à pousser très loin l'analyse. « Une personne équipée d'une caméra thermique va sonder au moins 30 habitats des communes qui le souhaitent. Nous organisons aussi des formations de deux heures pour permettre aux particuliers de s'en servir eux-mêmes. »

L'objectif est d'amener le plus grand



Nicole Henne, dans l'espace info énergie de l'association messine qu'elle dirige. © M. WRTZ

nombre vers une rénovation performante de l'habitat. Et l'association le sait, le plus incitatif sera de faciliter les démarches. L'ALEC travaille à la création d'une plateforme pour réunir toutes les acteurs compétents, qui

formaient jusqu'ici un réseau difficile à appréhender pour les particuliers. « À terme, les travaux de rénovation thermique ne nécessiteront plus qu'une seule démarche, donc un seul déplacement. »
www.alec-paysmessin.fr



